

Le 8 juillet 2013

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée régulière du conseil municipal de la municipalité de Mayo, tenue le 8 juillet 2013 à 19h30 à la salle du conseil municipal de Mayo, Québec.

SONT PRESENTS: Son Honneur Le Maire Normand Vachon et les conseillers Réal Madore, Réjean Bouladier, Pierre Robineau, Ian DeCotret Brazeau et les conseillères Elisabeth Roos Blanchette et Joanne St-Amour Sanscartier.

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Le Maire Normand Vachon, l'assemblée fut délibérée comme suit :

**2013-07-087**                      **Adoption procès-verbal du 2013-06-03**

Proposé par Réal Madore  
Appuyé par Joanne St-Amour

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 juin 2013 soit et est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Permis : Juin 2013**

DeCotret Brazeau Ian	Installation septique – Route 315
Thompson Ronald	Rénovation – Walker
Clément Ginette	Construction maison – Burke
Bouladier Réjean	Construction hangar – Roy
D'Aoust Michel	Construction Remise – Des Basses-Chutes
Ferme Germaflo	Démolition – Roy
Brisson Norman	Installation septique – Rivière-Blanche

**2013-07-088**                      **Adoption des comptes**

Proposé par Ian DeCotret Brazeau  
Appuyé par Pierre Robineau

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les montants suivants :

	Banque	Bell Canada	112,05 \$
		Visa	1 355,78 \$
		Hydro-Québec	206,50 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>1 674,33 \$</b>
130	5250	Yves Lafleur	132,91 \$
451	5251	Service Sanitaire Richard Lanthier	5 375,08 \$
220-320	5252	Robert Maloney	300,00 \$
130	5253	Fonds de l'information sur le territoire	12,00 \$
130	5254	Infotech	66,12 \$
220	5255	Émile Charette & fils	306,24 \$

150	5256	MRC de Papineau	82,48 \$
130	5257	Librairie Rose-Marie	83,77 \$
220	5258	Pyromatech	114,87 \$
remise impôt	5259	Agence de revenu du Canada	706,76 \$
remise impôt	5260	Ministère du revenu	1 570,25 \$
130	5261	Imprimerie Papineauville	129,98 \$
tps-tvq	5262	Servitech	1 811,40 \$
130	5263	Association des propriétaires du lac Long	250,00 \$
130	5264	Dépanneur Mauzeroll	125,50 \$
320	5265	Transport Michel Deschamps	3 518,23 \$
220	5266	Pièces Piché Buckingham	84,48 \$
220	5267	Aréo-Feu	229,95 \$
451	5268	GENS	806,13 \$
130	5269	Les Éditions Juridiques	121,88 \$
220	5270	Centre de location Gaétan Longpré Inc.	32,37 \$
320	5271	Marial Lahaie	33,92 \$
452	5272	Transport RLS	3 643,29 \$
130	5273	Lettrage des 2 Vallées	287,44 \$
40	5274	Quadrivium	15 701,86 \$
452	5275	Recyclage SCN - Serge Pilon	300,00 \$
220	5276	Bookstore-Annex Publishing & Printing	198,59 \$
320	5277	Entreprises G.I. Malette	948,54 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>36 974,04 \$</b>
	524-532	Salaires	<b>TOTAL : 6 830,09 \$</b>
		<b>GRAND TOTAL :</b>	<b>45 478,46 \$</b>

Le Directeur général certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses payables selon la liste des paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-089    Entretien du réseau routier**

Attendu que le Ministère des transports a versé une compensation de \$75 439 pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.

Il est proposé par Réjean Bouladier  
Et appuyé par Réal Madore

QUE la municipalité de Mayo informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-090**                      **Plaisance**

Attendu que lors des dernières annonces le Ministère des Transports du Québec avait inscrit la montée Papineau, portion rurale dans son plan triennal;

Attendu que cette artère est un élément clé du développement économique de la municipalité de Plaisance;

Attendu que ce Conseil trouve inacceptable que les priorités retenus par la MRC de Papineau ne soient pas considérées pour les annonces du Ministère des transports du Québec;

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier

Et appuyé par Ian DeCotret Brazeau

Que ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec de réviser sa position et d'inscrire dans ses projets la réfection de la montée Papineau partie urbaine;

Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la MRC de Papineau ainsi qu'au député de Papineau et au Directeur régional du Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-091**                      **Sel à déglacage**

Attendu l'appel d'offre faite par l'union des Municipalités du Québec pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées – Saison 2013-2014

Attendu que le contrat est octroyé à Mines Seleine au prix de 89.04\$ la tonne, livraison incluse

Il est proposé par Pierre Robineau

Et appuyé par Réal Madore

QUE la Municipalité de Mayo accepte le résultat de l'appel d'offre pour une quantité de 75 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-092**                      **Réserve écologique**

Attendu que l'entente signée avec le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, portant sur la gestion du territoire de la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche, de

son centre d'interprétation et d'une partie du chemin Saddler, arrive à échéance le 31 décembre 2013;

Attendu les démarches entreprises par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour le renouvellement de cette entente;

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier  
Et appuyé par Ian DeCotret Brazeau

QUE le conseil municipal accepte de renouveler l'entente proposée par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, portant sur la gestion du territoire de la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche, de son centre d'interprétation et d'une partie du chemin Saddler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-093**                      **Protocole**

Attendu la résolution numéro 2011-02-037, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC Papineau tenue le 16 février 2011, confirmant la procédure privilégiée lors d'accidents de la route avec blessé(s);

Attendu qu'en relation avec la mise en place d'un service de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et de transmission secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais, les services de désincarcération situés sur le territoire de la MRC de Papineau jugent pertinent d'élaborer et d'appliquer une modification au protocole actuel de mobilisation uniforme sur l'ensemble dudit territoire;

Attendu que suite aux rencontres qui ont eu lieu entre les directeurs des différents services de sécurité incendie de la MRC de Papineau et de la Sûreté du Québec (poste de la MRC de Papineau), un comité aviseur a été mis en place dans le but d'élaborer et de présenter une modification au protocole de mobilisation actuel, qui respecte les normes de sécurité incendie et de désincarcération lors d'accidents de la route;

Attendu que la mise en place et l'application du protocole de déploiement de l'appareil de désincarcération et des services d'incendie sont régies par la MRC de Papineau et sont exécutées exclusivement par le centre de répartition des appels d'urgence 9-1-1 et secondaire incendie de la MRC des Collines de l'Outaouais;

Attendu que la MRC de Papineau doit jouer un rôle de premier plan dans la gestion des protocoles de mobilisation des services de désincarcération et de sécurité incendie sur le plan régional, suivant la compétence qui lui a été déléguée par les municipalités locales en matière d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par Ian DeCotret Brazeau  
Et appuyé par Réjean Bouladier

QUE le Conseil municipal de MAYO accepte les termes et les conditions du nouveau protocole de mobilisation des services de désincarcération et des pompiers lors d'accidents de la route avec blessés;

QUE le Conseil municipal de MAYO propose à la MRC de Papineau de préparer ou de faire préparer un projet de règlement uniformisé facilitant la récupération, par les Municipalités, des coûts engendrés par le déplacement des pompiers lors d'accidents impliquant des non-résidents;

QUE la Municipalité de Mayo adhère au protocole de mobilisation et l'accepte pour adoption à la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau prévue le 18 septembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-094**                      **Transport collectif**

Attendu que le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional a été approuvé par décret (no 154-2007) et renouvelé par décret (no 28-2013) et que le programme d'aide gouvernementale aux personnes handicapées a été approuvé par décret (no 654-2009) et renouvelé par décret (no 1257-2012);

Attendu que ces deux programmes d'aide viennent à échéance le 31 décembre 2013;

Attendu que le gouvernement du Québec a tenu des consultations publiques nationales les 23 et 24 mai 2013 ainsi que les 27 et 28 mai 2013 à l'égard de la PQMD;

Attendu que la vision du ministre des transports ainsi que des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, s'oriente en faveur du transport collectif comme outil de lutte à la dévitalisation territoriale servant à maintenir en région les jeunes, les étudiants, les travailleurs, les aînés et les personnes à mobilité réduite et que selon lui, le transport collectif contribue au développement socio-économique et a pour effet de dynamiser les communautés rurales et régionales;

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) invite le gouvernement à faire preuve d'équité envers les résidents des milieux ruraux en leur permettant de bénéficier de services de transport collectif;

Attendu que la PQMD comportera 5 thématiques (l'aménagement du territoire et les transports, la gouvernance et le financement du transport collectif, l'électrification des transports et l'environnement, le transport régional, rural et interurbain et le transport adapté aux besoins des personnes handicapées et à mobilité réduite);

Attendu que la quatrième thématique (le transport régional, rural et interurbain) touche particulièrement les MRC rurales de l'Outaouais;  
Attendu que le transport collectif est un moyen efficace à la lutte à la pauvreté et à la réduction des gaz à effet de serre;

Attendu que les territoires ruraux ont un large secteur à couvrir et que l'utilisation des bénévoles est primordiale au maintien de l'offre en transport collectif;

Attendu que certains territoires ne disposent d'aucune compagnie de taxi et que d'autres où le taxi est présent ne possède pas les permis d'opération appropriés;

Attendu que l'absence de protocole d'entente acceptable entre les parties (les compagnies de taxi et organismes de transport) et les coûts élevés causés par l'étendue du territoire engendrent une grande inaccessibilité pour la majorité des citoyens en milieu rural;

Attendu qu'à l'intérieur de la quatrième thématique, l'Association des transports collectif ruraux du Québec (ATCRQ), une association de représentation nationale des organismes de transport collectif ruraux du Québec, a une compréhension des enjeux propres aux particularités rurales de l'Outaouais notamment en ce qui a trait à l'utilisation des bénévoles;

Attendu qu'à l'intérieur de la quatrième thématique, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉ-O), a une compréhension des enjeux propres aux particularités rurales de l'Outaouais notamment en ce qui a trait à l'utilisation des bénévoles;

Attendu qu'à l'intérieur de la quatrième thématique, l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ), une association de représentation nationale des organismes de transport adapté et collectif du Québec, formule une position et des orientations qui sont contraires aux intérêts des populations rurales de l'Outaouais en excluant la possibilité du recours aux bénévoles;

Il est proposé par Pierre Robineau  
Et appuyé par Réjean Bouladier

D'appuyer les orientations formulées par l'ATCRQ en ce qui a trait à son mémoire et à son contenu face à la PQMD;

D'appuyer la position et les orientations de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉ-O) en ce qui a trait à l'avis régional et à son contenu face à la PQMD;

De se dissocier de la position et des orientations de l'UTACQ face à la quatrième thématique (le transport régional, rural et interurbain);

De demander à l'UTACQ d'identifier dans la transmission de son mémoire au gouvernement que la vision de ce dernier et son contenu (thématique 4) n'obtiennent pas l'approbation de l'ensemble de ses membres;

Et de demander aux conseils des maires des MRC de Papineau, des Collines-de-l'Outaouais, de la Vallée-de-la-Gatineau, et de Pontiac ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de leurs territoires d'appuyer la position du RTACRO en ce qui a trait à la PQMD et aux recommandations (mémoire/avis régional) déposés par la CRÉ-O et l'ATCRQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-095**                      **Voirie centre municipal**

Attendu la nécessité de faire des travaux d'entretien dans l'entrée du stationnement du centre municipal;

Attendu l'envergure des travaux;

Il est proposé par Réjean Bouladier  
Et appuyé par Réal Madore

QUE le conseil mandate le directeur général de procéder par appel d'offre sur invitation pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2013-07-096**                      **Levée de la séance**

Il est proposé par Joanne St-Amour Sanscartier  
Et appuyé par Réal Madore

QUE l'assemblée soit et est close.

---

Normand Vachon  
Maire

---

Yves Lafleur  
Secrétaire trésorier